RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS
« Jeu concours Lissac - GRAND JEU LISSAC »

Du 02/11/2026 au 27/12/2026

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société LISSAC ENSEIGNE au capital de 5 497 568,00 € dont le siège social est situé 5 avenue Newton, 92140 Clamart, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 572 058 790 (ci-après « **l'Organisateur** »), organise du 02/11/2026 au 27/12/2026 inclus, un jeu par tirage au sort et avec obligation d'achat, intitulé « **GRAND JEU LISSAC »** (ci-après le « **Jeu** »).

Pendant sa durée, le Jeu sera accessible, pour tout achat, dans tous les magasins Lissac participants (liste des magasins participants accessible sur : www.lissac.fr) ou sur le site internet de l'Organisateur (https://www.lissac.fr).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (DROM-COM exclus), à l'exception des membres du personnel de l'Organisateur et des sociétés affiliées proposant le Jeu (ci-après, le ou les « **Participants** »).

Une seule participation au Jeu par personne physique est possible pendant la durée du Jeu.

Chaque Participant ne pourra participer qu'une seule fois pendant toute la durée du Jeu, et ce peu importe le nombre d'achats réalisés. Le fait de passer plusieurs achats ne permet pas de participer plusieurs fois au jeu.

Le non-respect de ces conditions entraînera de plein droit l'annulation de la participation au Jeu.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et le respect des dispositions légales et règlementaires en vigueur en France.

ARTICLE 3 : MECANIQUE DU JEU

3.1 –

Le Participant pourra participer au Jeu pour tout achat dans tous les magasins participants ou sur le site https://www.lissac.fr/, sans montant minimum d'achat.
La liste des magasins participants est accessible sur : www.lissac.fr.

La seule réservation d'article(s) ne permet pas de participer au Jeu.

3.2 –

Le Participant pourra participer au Jeu du 02/11/2026 au 27/12/2026 inclus.

La participation au Jeu s'effectue selon la mécanique suivante :

- A compter du 02/11/2026, le Participant pourra accéder au Jeu après avoir effectué un achat dans un magasin LISSAC participant ou sur le site https://www.lissac.fr/.
- A l'issue de son achat, le Participant se verra remettre les modalités qui lui permettront d'accéder au Jeu : soit par un flyer contenant un QR Code remis en magasin suite à son achat, soit par un lien dans le mail de confirmation de commande suite à l'achat réalisé en ligne.
- Le Participant pourra également accéder au Jeu et au formulaire à compléter via le lien suivant : https://kimple.co/website/jeuconcoursmaisonlissac1919.
- Le Participant devra compléter le formulaire de participation. Les champs obligatoires demandés sont les suivants :
    - Civilité
    - Nom
    - Prénom
    - Mail
    - Département de son magasin Lissac
    - Son magasin Lissac parmi la liste déroulante à cet effet
    - Preuve d'achat (facture ou n° de commande effectué entre le 02/11/2026 et le 27/12/2026)
- Le Participant devra ensuite reconnaitre avoir pris connaissance du règlement et l'accepter dans son intégralité. Le Participant devra cliquer sur la case « Valider » pour confirmer sa participation au Jeu.
- Enfin, une fois le formulaire de participation complété et validé, le Participant sera invité à jouer à un mini-quizz. Le Participant devra aller au bout du mini-quizz pour que sa participation soit définitivement validée et prise en compte par l'Organisateur.

En réalisant ces actions, le Participant accepte d'être éligible au tirage au sort qui déterminera le gagnant du Jeu.

En participant au Jeu, le Participant accepte également sans réserve l'intégralité du présent règlement.

3.3 –

Les gagnants du Jeu seront désignés par tirage au sort parmi l'ensemble des Participants ayant réalisé un achat listé au point 3.1 et répondant aux conditions du point 3.2 ci-dessus dans le délai indiqué.

Le tirage au sort sera effectué au plus tard le **12 janvier 2027** par un commissaire de justice, et désignera au total un (1) gagnant (ci-après le « Gagnant ») et dix (10) suppléants (ci-après les « Gagnants Suppléants »). Une seule dotation sera attribuée au Gagnant.

ARTICLE 4 : DOTATION OFFERTE DANS LE CADRE DU JEU

4.1 –

Au total, un (1) lot correspondant à un séjour pour quatre (4) personnes à Stockholm. Chaque lot (ci-après la « Dotation ») contient :

- Réservation et coordination du séjour
- Les vols internationaux Paris/Stockholm/Paris sur vol lowcost
- 1 bagage cabine inclus + 1 bagage de 15kg pour toute la famille
- Les taxes aériennes et surcharges
- Transferts privatifs aéroport/hôtel/aéroport
- 3 nuits en 2 chambres à l'hôtel Home Hotel Wellington 4* (NL) selon disponibilité
- Petits-déjeuners
- Croisière à travers la ville
- Accès au skyview : 130 mètres au-dessus de l'horizon de Stockholm, vues à 360 degrés de la ville et des environs
- Billets d'entrées au Musée Paradox
- Billet coupe-file pour l'Avicii Experience

La valeur commerciale d'un séjour est de **4 500 €** (quatre mille cinq cents euros).

4.2 –

Le séjour devra être effectué avant le 31 janvier 2028, sous réserve de disponibilité à la réservation. La réservation à l'avance reste fortement conseillée.

Il appartient au Gagnant de s'assurer qu'il dispose, ainsi que le cas échéant les personnes l'accompagnant, de l'ensemble des documents administratifs et autorisations nécessaires au voyage à Stockholm, notamment une pièce d'identité en cours de validité. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas d'impossibilité de voyager résultant de documents manquants, invalides ou non conformes.

4.3 –

La Dotation est acceptée telle qu'elle est présentée. Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé. Aucune contrepartie financière ou équivalent financier ne pourra être demandé. Il est précisé que l'Organisateur ne fournit aucune prestation ni garantie, les gains consistant uniquement en la remise de la Dotation prévue ci-dessus. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les Participants ou le Gagnant.

L'Organisateur se réserve la possibilité de remplacer la Dotation par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Les photographies et représentations graphiques présentant la Dotation ont exclusivement une fonction d'illustration et ne sont pas contractuelles. La Dotation est nominative.

ARTICLE 5 : REMISE DE LA DOTATION

5.1 – Modalités de remise de la Dotation

L'Organisateur adressera au Gagnant, au plus tard/à partir du **15/01/2027,** un message par e-mail à l'adresse utilisée pour la participation, afin de lui annoncer son gain et de lui indiquer la nature de la Dotation et les modalités de retrait.

Pour récupérer sa Dotation, le Gagnant devra se rendre au plus tard le **15 février 2027** dans le magasin de rattachement LISSAC sélectionné dans son formulaire de participation. Le retrait de la Dotation devra intervenir durant les horaires d'ouverture du magasin LISSAC et sur présentation par le Gagnant de l'e-mail confirmant la nature de la dotation gagnée.

L'Organisateur pourra demander au Gagnant de justifier de son identité aux fins de remise de la Dotation. Le Gagnant sera invité à signer une feuille de retrait de la Dotation.

A défaut de retrait de la Dotation du Gagnant dans le délai visé ci-dessus, ce dernier sera réputé avoir définitivement renoncé à sa Dotation, sans que cette renonciation puisse donner lieu à une indemnisation quelle qu'elle soit. Les Gagnants Suppléants seront alors contactés et bénéficieront également d'un délai de 15 (quinze) jours suivant la date d'envoi du message par l'Organisateur pour lui transmettre les informations demandées.

Aucun message ne sera adressé aux perdants et aucune réponse à l'issue du tirage au sort ne sera faite par téléphone ou par écrit.

5.2 –

Si la participation s'avère non-conforme au présent règlement (par exemple si les informations nominatives s'avèrent être inexactes), l'Organisateur est en droit de ne pas remettre la Dotation. À cet effet, les Participants autorisent l'Organisateur à procéder à toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou coordonnée entraîne l'élimination immédiate du Participant et l'acquisition de la Dotation par l'Organisateur.

ARTICLE 6 : LIMITE DE RESPONSABILITE

6.1 –

L'Organisateur se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le Jeu sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait, et notamment s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.
L'Organisateur se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la Dotation aux fraudeurs et/ou de les poursuivre devant les juridictions compétentes.

6.2 –

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels dysfonctionnements susceptibles d'entraîner des défaillances dans l'administration, la sécurité et/ou la gestion du Jeu.

En tout état de cause, l'Organisateur ne sera pas responsable :

- En cas de non-réception par le Gagnant de l'e-mail annonçant le gain de la Dotation
- En cas de non-réception de la Dotation pour cause de transmission d'une adresse e-mail incomplète ou erronée par le Gagnant à l'Organisateur ;

Le Jeu fonctionne dans un environnement informatique. Les réseaux de télécommunications utilisés constituent des éléments entièrement indépendants, sur lesquels l'Organisateur et les Participants ne disposent d'aucun contrôle.

Le Jeu fonctionne via Internet. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable des dommages, de quelque nature qu'ils soient, qui pourraient être causés aux Participants dans le cadre et/ou à l'occasion du présent jeu.

ARTICLE 7 : DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé chez la **SAS ACTANORD, Huissiers de Justice associés** exerçant au 105 Quai des Chevillards, 59000 Lille. Il est accessible sur le site internet de l'Organisateur (https://www.lissac.fr/), et ce durant la durée du Jeu.

ARTICLE 8 : DONNEES PERSONNELLES

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données personnelles (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 et à toute législation applicable, en vigueur ou future, venant le compléter, le Participant est informé que sa participation au présent Jeu implique un traitement de ses données personnelles (civilité, prénom, nom, adresse e-mail,)

Ces informations, communiquées par le Participant, sont indispensables au traitement des participations par l'Organisateur, responsable de traitement. A défaut, les participations ne pourront être prises en compte.

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique pour les finalités suivantes :

(I) Prise en compte de la participation au Jeu du Participant,

(II) Tirage au sort et désignation des gagnants,

(III) Prise de contact avec le Gagnant,

(IV) Remise de la Dotation au Gagnant,

(V) Envoi d'offres commerciales par l'Organisateur et le magasin Lissac sélectionné si le Participant a

explicitement manifesté son accord pour recevoir de telles communications. Le participant pourra à tout moment solliciter son retrait des listes de diffusions s'il le souhaite.

Les données ne sont accessibles qu'aux personnes ayant besoin d'en connaître pour l'organisation du Jeu.

Dans le cadre du traitement, les destinataires et accédants à vos données sont :

- La société Audioptic Trade Services, sous-traitant pour la vérification de l'éligibilité des participants, prise de contact des Gagnants et la remise de la Dotation
- En externe : le commissaire de justice ayant déposé le Règlement de jeu afin de procéder au tirage au sort et désigner le(s) Gagnants.
- En externe : le magasin de rattachement Lissac sélectionné par le Participant afin de récupérer sa Dotation.

Les données relatives à la participation au jeu et à la remise de la dotation seront conservées jusqu'à trois (3) ans à compter de la fin du jeu avant d'être supprimées.

Vos données ne font pas l'objet de transfert en dehors de l'Union Européenne.

Conformément à la règlementation en vigueur, le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement de ses données personnelles, ainsi que du droit à la portabilité de ses données, sous réserve des conditions prévues par la réglementation sur la protection des données personnelles pour l'exercice de ce droit.

Au cours du déroulement du Jeu, le Participant dispose également, pour des raisons tenant à sa situation particulière, du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après sa mort et de demander la limitation du traitement le concernant. Il est rappelé que le Participant qui exerce le droit de suppression des données avant la fin du Jeu est réputé renoncer à sa participation.

Le Participant peut exercer ses droits en écrivant à l'adresse e-mail suivante : donnesclient@lissac.fr

Si vous n'êtes pas satisfait par la réponse apportée, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL – 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

ARTICLE 9 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPETENTES

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté d'interprétation, contestation et/ou difficulté de mise en œuvre du présent règlement et/ou tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par l'Organisateur, dans le respect des lois en vigueur.

Les réclamations relatives au Jeu devront être formulées par le participant par voie postale, et adressées au siège social de la société LISSAC ENSEIGNE, situé 5 avenue Newton 92140 Clamart, dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la fin du Jeu. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

LISTE DES MAGASINS PARTICIPANTS

Adresse Mag	Code postal magasin	Ville
38 Cours de l'Intendance	33000	BORDEAUX
18 Rue d'Allagnat	63000	CLERMONT FERRAND
2-6 Place Charras	92400	COURBEVOIE
62 Rue de Brest	69002	LYON
71 Rue Saint Ferreol	13006	MARSEILLE 6
10 Rue des Ponts	54000	NANCY
11 Place Royale	44000	NANTES
11 Place Royale	44000	NANTES
210 Avenue de Versailles	75016	PARIS
114 Rue de Rivoli	75001	PARIS
207 Boulevard Saint Germain	75007	PARIS
328 Rue de Vaugirard	75015	PARIS
42 Rue de la République	93200	SAINT DENIS
2-6 Mail Est Marne La Vallée	77616	COLLEGIEN MARNE LA VALLEE CEDEX 3
6 Rue Poids de l'Huile	31000	TOULOUSE
61 Rue Fontenay	94300	VINCENNES
23 Ter Rue Thiers	13100	AIX-EN-PROVENCE
591 Quai du Mas d'Hours	30100	ALES
20 Rue d'Avejan	30100	ALES
150 Avenue de l'Europe	80000	AMIENS
11 Rue d'Alsace	49100	ANGERS
3 Rue René Goscinny	16000	ANGOULEME
24 Rue du Commerce	74100	ANNEMASSE
4 Avenue Aristide Briand	92160	ANTONY
4 Place des Marquise	33120	ARCACHON
20 Avenue Gabriel Péri	95100	ARGENTEUIL
77 Avenue Jacques Chirac	91200	ATHIS MONS
Centre Commercial Leclerc	32000	AUCH
30 Ter Avenue Pierre Mendes France	49240	AVRILLE
Centre Commercial Auchan	10600	BARBEREY ST SULPICE
58-60 Rue Saint Martin	14400	BAYEUX
33 Rue Jallot	50440	BEAUMONT HAGUE
110 Avenue de la Plage	29950	BENODET
1 Rue Saint Pry	62400	BETHUNE
82 Rue de Pontoise	95870	BEZONS
3 Route de Bayonne	64140	BILLERE
Centre Commercial Les Bocquets	76230	BOIS GUILLAUME
530 Avenue du Général de Gaulle	59910	BONDUES
42 Rue Louis Faidherbe	62200	BOULOGNE SUR MER
60 Avenue Ernest Léotard	11150	BRAM

40 Place de l'Hôtel de Ville	50370	BRECEY
7 Place des Halles	85470	BRETIGNOLLES SUR MER
12 Rue du Poitou	91220	BRETIGNY-SUR-ORGE
18 rue de la République	50260	BRICQUEBEC
11 Rue Paul Doumer	14000	CAEN
15-17 Place de la République	50500	CARENTAN
Route de Labège	31320	CASTANET TOLOSAN
24 Avenue Charles Monier	77240	CESSON
5 Rue du Capitaine Drillien	71100	CHALON-SUR-SAÔNE
Avenue du Poteau	60300	CHAMANT
10 Avenue Jean Jaurès	08000	CHARLEVILLE-MEZIERES
119 Rue François Xavier Bichat	71850	CHARNAY-LES-MÂCON
22 Place du Cygne	28000	CHARTRES
324 Boulevard Ernest Genevet	13160	CHATEAURENARD
7 Avenue de la République	52000	CHAUMONT
12 Place Aimée Césaire	92140	CLAMART
Centre Commercial LA CROISEE	34830	CLAPIERS
Avenue Charles de Gaulle	62231	COQUELLES
6-8 Rue de la Pêcherie	77120	COULOMMIERS
14 Rue Neuve	53400	CRAON
2 Rue Saint Lazare	60800	CREPY EN VALOIS
QUATUOR IV	21000	DIJON
14 Rue du Maréchal Foch	61700	DOMFRONT
2 Rue de la Madeleine	59500	DOUAI
48 Rue Raymond Laubier	91410	DOURDAN
49 Place de la république	59140	DUNKERQUE
30 Rue des écoles	79410	ECHIRE
15 Place de la République	72220	ECOMMOY
27 Rue Rualmenil	88000	EPINAL
23 Place Thiers	53500	ERNEE
2 Rue Jean Jaurès	59161	ESCAUDOEUVRES
6A Avenue Catherine Sauvage	54270	ESSEY LES NANCY
40 Rue du 6 Juin	61103	FLERS
140 Rue Grande	77300	FONTAINEBLEAU
27 Avenue Simon Rousseau	69270	FONTAINES SUR SAONE
19 Place Aristide Briand	35300	FOUGERES
21 Rue Magenta	53120	GORRON
30 Rue Paul Poirier	50400	GRANVILLE
50 Route de Guise	02100	HARLY
36 Boulevard Olof Palm	62110	HENIN BEAUMONT
4 Rue de Mulhouse	68180	HORBOURG-WIHR
265 Avenue Mario Bénard	83400	HYERES
6 Rue des Religieuses	14230	ISIGNY SUR MER
105 Rue du 22ème B.M.N.A	83260	LA CRAU
1 Rue du Faubourg	77260	LA FERTE SOUS JOUARRE
74 bis Boulevard de la République	92250	LA GARENNE COLOMBES
671 Avenue Vulcain	33260	LA TESTE DE BUCH
Centre Commercial Carrefour	91620	LA VILLE DU BOIS
37 Rue Hervé de Guebriant	29800	LANDERNEAU
15 Place du Général De Gaulle	33210	LANGON

1 Rue du Château	53110	LASSAY LES CHATEAUX
10 Rue Emile Zola	33110	LE BOUSCAT
40 Rue de la Marine	29730	LE GUILVINEC
29 Place de l'Hôtel de Ville	76600	LE HAVRE
17 Rue Marchande	72000	LE MANS
62-64 Rue René Lanoy	62300	LENS
C/C Géant Plan de Campagne	13170	LES PENNES MIRABEAU
46 Rue Centrale	50340	LES PIEUX
18 Rue de Rennes	35340	LIFFRE
43 Place Rihour	59000	LILLE
39 Place Roger Salengro	62190	LILLERS
201 Avenue Général de Gaulle	69760	LIMONEST
6 Rue Jean Jaurès	77440	LIZY SUR OURCQ
92 Rue Georges Potié	59120	LOOS
13 Rue François TOULLEC	56100	LORIENT
17 Avenue Charles de Gaulle	95380	LOUVRES
Centre Commercial Leclerc	85400	LUCON
73 Avenue du général de Gaulle	94700	MAISONS ALFORT
225 A Avenue Saint Exupéry	06210	MANDELIEU LA NAPOULE
Boulevard du Maréchal Juin	04100	MANOSQUE
Centre Commercial Grand Littoral	13015	MARSEILLE Cedex
7 Rue Florence Arthaud	91300	MASSY
ZI L'Huilerie	53100	MAYENNE
Centre Commercial Intermarché	91540	MENNECY
126 Avenue du Golf	59710	MERIGNIES
19 bis rue Banès	92190	MEUDON
Zac du Centre	69780	MIONS
Zac du Parc de Val de Leyre	33380	MIOS
Centre Commercial LECLERC MONTAUDIS	83440	MONTAUROUX
41 Rue Paul Lecacheux	50310	MONTEBOURG
44 Avenue de Provence	26120	MONTELIER
183 Route de Marseille	26200	MONTELIMAR
Rue de Masny - Clos des Alouettes Bapt A	59182	MONTIGNY-EN-OSTREVENT
28 Boulevard de Courtais	03100	MONTLUCON
30 Boulevard du jeu de Paume	34000	MONTPELLIER
3 Avenue Jean Moulin	24700	MONTPON-MENESTEROL
29 Grande Rue	50140	MORTAIN
13 Rue du Général Leclerc	77370	NANGIS
12 Boulevard Gambetta	06000	NICE
15 bis Rue de la République	06300	NICE
52 Boulevard Gorbella	06100	NICE
10 Avenue Malaussena	06000	NICE
10 Bis Place de l'Etoile	28210	NOGENT-LE-ROI
81 Avenue Médéric	93160	NOISY-LE-GRAND
77 Rue de Champagne	45160	OLIVET
Centre Commercial Carrefour	83190	OLLIOULES
7 Rue Saint Martin	84100	ORANGE
139 Rue du Colonel Arnaud Beltrame	84100	ORANGE
30 Rue Jeanne d'Arc	45000	ORLEANS

44 Rue Edouard Isambard	27120	PACY SUR EURE
7 Rue Monge	75005	PARIS
18 Rue Boulard	75014	PARIS
119 Avenue de Flandre	75019	PARIS
2 Rue de Saint-Lô	50190	PERIERS
4 Rue de Gladimont	80200	PERONNE
28 Avenue Pasteur	33600	PESSAC
Chemin de Sainte Marie	11160	PEYRIAC MINERVOIS
Centre Commercial Les Rivaux	13860	PEYROLLES EN PROVENCE
Place de Bretagne	56270	PLOEMEUR
101 Rue de Nantes	44860	PONT SAINT MARTIN
17 Rue Hellouin	50580	PORT BAIL
3-5 Place Centrale	21800	QUETIGNY
136 Route Départementale 70	59590	RAISMES
1 Place du Docteur Lucien Drapier	08300	RETHEL
Route de Tain	26100	ROMANS-SUR-ISERE
21 Rue Hervet	92500	RUEIL MALMAISON
38 Rue du Chanoine Boulogne	27220	SAINT ANDRE DE L'EURE
60 Avenue de Fontainebleau	77310	SAINT FARGEAU PONTHIERRY
40 Zac des vautes	34980	SAINT-GELY-DU-FESC
33 Rue du Vieux Marché	78100	ST GERMAIN EN LAYE
13 Avenue du Maréchal Leclerc	50600	SAINT HILAIRE DU HARCOUET
113 Avenue Jean Moulin	69720	SAINT LAURENT DE MURE
3 bis Avenue de l'Europe	33350	SAINT MAGNE DE CASTILLON
4 Avenue du Révérend Père Umbricht	35400	SAINT MALO
32 Avenue du Général de Gaulle	94160	SAINT-MANDE
Espace Commercial Grand Lac	44310	ST PHILBERT DE GRAND LIEU
88 Avenue du Bac	94210	SAINT-MAUR-DES FOSSES
55 Rue de la République	24200	SARLAT LA CANEDA
8-16 Bis place du Général de Gaulle	92330	SCEAUX
16 Rue Gambetta	08200	SEDAN
10 Avenue de l'Europe	92310	SEVRES
1 Rue Francois Arago	11130	SIGEAN
51 Allée des Genêts	04200	SISTERON
2 Rue du Moulin Gillier	42290	SORBIERS
6 Place du Général Leclerc	92150	SURESNES
Route de Dinard	22100	TADEN
17 Allée des Rousselets	77400	THORIGNY SUR MARNE
415 Avenue du Colonel Pechot	54200	TOUL
76 Boulevard de Strasbourg	83000	TOULON
19 Rue Baptiste Marcet	50110	TOURLAVILLE
64 Rue Nationale	37000	TOURS
7 Boulevard de la Division Leclerc	50700	VALOGNES
33 Place des Lices	56000	VANNES
4 Bis Rue Georges Clemenceau	85190	VENANSAULT
2 Avenue du 30ème Corps	55100	VERDUN
2 Bis Rue Royale	78000	VERSAILLES
1 Rue de Montreuil	78000	VERSAILLES
Centre Commercial Super U	44120	VERTOU
4 Rue de l'Hôtel des Postes	03200	VICHY

1 Route de Vendôme	41000	VILLEBAROU
1 Rue de Versailles	59650	VILLENEUVE D'ASCQ
300 Route de Paris	01440	VIRIAT
11 Rue de la Liberté	35500	VITRE
Avenue des Salyens	13217	VITROLLES
2 Rue Sadi Carnot	59290	WASQUEHAL
107 Rue de Concy	91330	YERRES